

**AVIS PUBLIC**  
**AUX CITOYENS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 03-2023**

**« RÈGLEMENT VISANT À ADOPTER LE PLAN DE GESTION RÉSIDUELLE  
RÉVISÉ 2023-2030 DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES »**

**AVIS EST DONNÉ QUE** le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté, lors de la séance régulière du 17 octobre 2023, le « Règlement N° 03-2023 visant à adopter le plan de gestion résiduelle révisé 2023-2030 de la MRC de Sept-Rivières ».

Les dispositions de ce règlement sont en vigueur conformément à la *Loi*.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 1166, boulevard Laure à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières au [www.septrivieres.qc.ca](http://www.septrivieres.qc.ca).

**DONNÉ** à Sept-Îles, ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.

---

Philippe Gagnon

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

---

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières le 18 octobre 2023 et l'avoir affiché sur le babillard prévu à cette fin à l'entrée principale du centre administratif de la MRC de Sept-Rivières le même jour.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.

---

Philippe Gagnon

Directeur général et greffier-trésorier par intérim